

## À propos de la réduction et du crédit d'impôt

Les particuliers bénéficient d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50%\* sur le montant des prestations facturées par la coopérative. Cet abattement fiscal s'applique aussi bien à la résidence principale qu'à la résidence secondaire.

“

### Exemple de réduction d'impôt :

Je paye 2 000€ d'impôt sur le revenu par an. J'ai fait intervenir un adhérent d'Accès SAP pour 400€ TTC de prestations. Après déduction de 200€, je ne paierai plus que 1 800€ d'impôt.

### Exemple de crédit d'impôt :

Je ne paye pas d'impôt sur le revenu. J'ai fait intervenir un adhérent d'Accès SAP pour 400€ TTC de prestations. Je reçois un chèque ou un virement du Trésor Public de 200€ durant l'été.

”

## Qui est concerné ?

Tous les contribuables qui déclarent leurs impôts en France peuvent bénéficier de cet abattement fiscal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les retraités et inactifs ont également droit à cet avantage fiscal.



### Plafond annuel des petits travaux de jardinage :

Ce plafond s'élève à 5 000€ TTC par an et par foyer fiscal, soit 2 500€ d'abattement fiscal au maximum.

\* Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

ACCÈS SAP  
Coopérative

Nous allons vous rendre  
bien des services

### L'espace particuliers Accès SAP



- Accédez à vos devis et signez-les électroniquement
- Consultez et réglez vos factures en ligne
- Téléchargez vos attestations fiscales
- Profitez de nos guides et conseils en ligne

### Créez votre compte Accès SAP



- 1 Accédez à [particulier.acces-sap.fr](http://particulier.acces-sap.fr)
- 2 Cliquez sur "Je n'ai pas encore de compte"
- 3 Renseignez vos coordonnées et validez

Une fois votre compte créé, vous pourrez vous connecter à tout moment en renseignant votre adresse e-mail et votre mot de passe.

[www.acces-sap.fr](http://www.acces-sap.fr)

Coopérative déclarée « services à la personne »  
sous le numéro SAP532923984

Coordonnées de votre paysagiste

SARL Amis du Paysage  
9 Rue Le Floquet  
61570 BOISCHAMPRÉ  
06 77 82 92 40  
RCS : 503 462 137 - APE : 8130 Z

BÉNÉFICIEZ DE  
**-50%\***

DE RÉDUCTION/CRÉDIT D'IMPÔT

SUR VOS PETITS  
TRAVAUX DE  
JARDINAGE

ADHÉRENT COOPÉRATEUR

ACCÈS SAP  
Coopérative



Ne pas jeter sur la voie publique

\* Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Scanned with CamScanner



La coopérative  
en quelques  
mots

**180 000**  
PARTICULIERS

ont fait appel  
à des coopérateurs  
Accès SAP en 2020





Les avantages de faire appel  
à notre entreprise adhérente  
de la coopérative

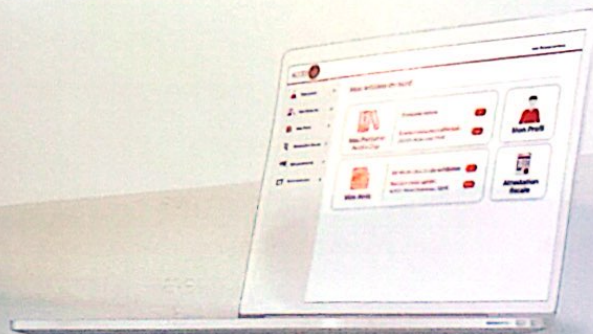
Accès SAP est une coopérative déclarée services à la personne sous le numéro SAP532923984. Elle regroupe des entreprises du paysage souhaitant faire bénéficier à leurs clients particuliers de l'abattement fiscal de 50%\* sous forme de réduction/crédit d'impôt. Elle facilite les démarches administratives, à la fois pour le professionnel intervenant et pour le particulier.



### Un fonctionnement simple

- 1 Nous intervenons à votre domicile pour l'entretien de votre jardin.
- 2 Vous réglez la facture à notre coopérative Accès SAP.
- 3 Vous recevez votre attestation fiscale en début d'année.
- 4 Vous bénéficiez de la réduction ou du crédit d'impôt de 50%\* sur votre futur avis d'imposition.

-  Accéder au savoir faire d'un vrai professionnel du paysage.
-  Bénéficier de 50%\* de réduction/crédit d'impôt sur nos prestations.
-  Profiter de la simplicité administrative de la coopérative Accès SAP.
-  Accéder à vos documents sur votre espace particulier sécurisé.



### Choisissez le mode de paiement qui vous convient

Les plus rapides et sécurisés :

- Carte bancaire via votre espace particulier
- Virement bancaire

Les autres paiements acceptés :

- Le chèque (à l'ordre d'Accès SAP)
- Le CESU préfinancé : ressemblant à un ticket restaurant avec un montant pré-défini. Il est délivré par les comités d'entreprise ou des organismes habilités.

Liste des prestations de petits  
travaux de jardinage faisant l'objet  
d'un abattement fiscal de 50%\*

- Tonte de pelouse
- Débroussaillage
- Entretien des massifs
- Arrosage manuel des végétaux (hors maintenance d'arrosage et goutte à goutte)
- Ramassage des feuilles
- Scarification
- Application d'engrais et/ou d'amendements
- Déneigement
- Bêchage, binage et griffage
- Désherbage
- Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
- Taille de haies, fruitiers, rosiers et plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004, notamment les travaux effectués à partir du sol
- Taille d'arbres et arbustes hors élagage, effectuée à partir du sol ou dans les conditions de l'article R233-13-22 du Code du Travail Mise en place de systèmes assurant la sécurité des salariés
- Entretien des piscines et des abords (hors entretien technique)
- Traitement phytosanitaire des arbres et arbustes\*\*
- Traitement phytosanitaire des gazons\*\*

\*\* L'intervenant doit disposer de la certification dite « applicateur et décideur » valable 5 ans et doit être assuré pour une prestation de traitement phytosanitaire, ponctuelle et non-régulière.